

(N° 150.)

SÉNAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 26 FÉVRIER 1847.

Rapport de la Commission des naturalisations sur la demande de naturalisation ordinaire du sieur Diedrich Stinje, capitaine de navire de commerce à Anvers.

(Voir le N° 147 de la Chambre des Représentants.)

MESSIEURS,

Le pétitionnaire est né à Bade (Hanovre), le 12 novembre 1816; il s'est établi à Anvers en 1828, et depuis l'an 1833, il n'a cessé de naviguer pour le port d'Anvers, et sous pavillon Belge.

Les autorités consultées ont émis un avis favorable à sa demande, et il est digne de la faveur qu'il sollicite.

Aux termes de la loi du 21 juillet 1844, en sa qualité de capitaine en second de navire, il pourra être exempté du droit d'enregistrement sur la naturalisation, s'il obtient la sienne avant l'expiration des trois années.

La Chambre des Représentants a accueilli sa demande, à l'unanimité de 51 Membres présents, dans sa séance du 8 février 1847.

Le Marquis DE RODES, Rapporteur.